



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 11 AOUT 2021 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE BIONNASSAY

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Monique RACT, Véronique CLEVY, Lionel CANON

Services municipaux : Didier JOSEPHE, Mathieu BARBIER, Franck NAZON, Laurent CLAUDEL

En préambule, Monsieur le Maire remercie la présence de chacun et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur le Maire rappelle que ce temps d'échange porte principalement sur la problématique d'une circulation spécifique à Bionnassay en haute saison estivale du fait d'une route d'accès étroite, d'un flux de véhicules à la journée important et d'une carence de parkings publics. Il est rappelé que les parkings du Crozat et celui jouxtant l'auberge sont édifiés sur des terrains privés.

La réglementation des voiries est également rappelée en précisant que la route d'accès à Bionnassay est une voirie communale, sur domaine public. L'usage de cette route ne peut donc être réservé à une catégorie de personnes et la pose d'une signalétique qualifiant l'usage de cette route aux seuls riverains ne peut être envisagée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle les travaux engagés sur la route par notamment la création de zones de croisements à la demande des riverains. Le public présent confirme que ces aménagements apportent une plus grande sécurité quand bien même quelques commentaires reçus en mairie, évoquent l'inverse.

L'assistance évoque les difficultés de circulation en haute saison estivale et confirme la nécessité de voir la situation évoluer, pour une plus grande pacification de l'itinéraire.

Au vu des éléments décrits ci-dessus, Monsieur le Maire détaille les principes généraux mis en débat :

Mise en place d'un alternat sur une période de mi-juillet à mi-août, dont les dates effectives restent à préciser, sur des horaires envisagés dans une fourchette de 10h à 18h et restant à définir.

L'ensemble viserait à autoriser les montées des véhicules aux heures (10h, 11h, 12h,...) et les descentes aux 1/2 h (10h30, 11h30, 12h30,...) ou l'inverse. Pour ce faire des barrières physiques devraient être posées

Sur la base de ce projet, le public présent précise différents points de vue et commentaires :

- Une information renforcée à l'Office de Tourisme sur la faible capacité de parkings est sollicitée.
- La signalétique à Bionnay doit être plus lisible et visible (tonnage, camping-car, route partagée,...).
- L'effort d'adaptation pour les usagers résidents (riverains, livreurs, entreprises) semble atteignable.
- La gestion de la file d'attente, en haut et en bas de la route, doit être traitée dans le cadre du projet.
- Un groupe de travail sous la responsabilité de Madame Monique RACT, adjointe au Maire et regroupant un panel représentatif des riverains, permettra d'affiner le programme.

Monsieur le Maire évoque également l'expérience en cours sur le secteur de la Gruvaz, où la commune renforce l'accessibilité de ce site de départ de balades par une navette depuis le parking du DMC. Dans la mesure où la route de Bionnassay sera mise en alternat, la création d'une ligne de navettes sera mise en place.

Considérant la durée du trajet de 15 minutes, cela laisserait aux usagers des créneaux de 15 minutes toutes les heures pour descendre ou monter.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

En synthèse, Monsieur le Maire résume les discussions :

- Mise en place d'un alternat associé à la création d'une ligne de navettes de transport public "facilibus".
- La période, les horaires, de cet alternat seront définis en concertation avec les riverains.
- La signalétique routière sera renforcée à Bionnay.
- La pose des barrières physiques sera faite pour l'Été 2022.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,



Jean-Marc PEILLEX